

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:
MMA 415 COLLE METHACRYLATE 2 COMPOSANTS

UFI: QM10-V01Q-S00P-QNXN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Activateur pour colle à 2 composants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: ADHEKO SAS

Rue/B.P.: ZA Chatanay Nord

Parc Grinniaco

Place, Lieu: 38540 Grenay

France

E-mail: contact@adheko.com

Téléphone: +33 (0)4 74 09 82 35

Télécopie: +33 (0)4 74 60 81 17

Service responsable de l'information:

Service Technique / E-mail: contact@adheko.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA / INRS:

Téléphone: +33 (0)1 45 42 59 59 (en cas d'empoisonnement / in case of poisoning)

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1; H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023
Version: 1.0
Remplace la version: 0.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 1/6/2023

Page: 2 de 10

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Texte pour l'étiquetage: Contient bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane et peroxyde de dibenzoyl.

2.3 Autres dangers

Les troubles respiratoires préexistants ainsi que les problèmes dermatologiques, y compris, les dermatites, l'asthme ou les maladies pulmonaires chroniques, pourraient être aggravées par l'exposition.

Le produit active la combustion. Danger d'explosion!

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange composé comme ci-dessous:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 216-823-5 CAS 1675-54-3	Bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 2; H411. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	65 - 90 %
REACH 01-2119511472-50-xxxx N°CE 202-327-6 CAS 94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl Org. Perox. B; H241. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10. Aquatic Chronic 1: M = 10.	10 - 15 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette).
En cas d'inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Appeler aussitôt un médecin.
Après contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 3 de 10

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Mousse, sable, poudre d'extinction, jet d'eau en aspersion, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit active la combustion. Danger d'explosion!

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. P. ex.: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et fumée.

En cas d'incendie, formation d'une fumée noire, épaisse et nocive.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Porter un équipement de protection approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inspirer les vapeurs. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 4 de 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Porter un équipement de protection approprié.
Ne pas inspirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

A stocker en position debout. A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité. Température de stockage recommandée: 20 °C

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Alcools et amines.

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	France: VME	5 mg/m ³

DNEL/DMEL:

Indication sur peroxyde de dibenzoyl:

DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 13,3 mg/kg bw/d

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 39 mg/m³

DNEL long terme, ouvriers, dermique, local: 0,34 mg/cm²

DNEL long terme, consommateurs, par voie orale, local: 2 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur peroxyde de dibenzoyl:

PNEC eau (eau douce): 0,0002 mg/L

PNEC eau (eau de mer): 0,00002 mg/L

PNEC sédiment (eau douce): 0,013 mg/kg dw

PNEC sédiment (eau de mer): 0,001 mg/kg dw

PNEC terre: 0,003 mg/kg dw

PNEC station d'épuration: 0,35 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 5 de 10

Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: Caoutchouc fluoré (0,4 mm), Caoutchouc butyle (0,5 mm), Caoutchouc nitrile (0,35 mm), Caoutchouc chloroprène (0,5 mm), Chlorure de polyvinyle (0,5 mm) temps de passage >480 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premiers signes d'usure.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Forme: visqueux noir
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	3,2 log P(o/w) (peroxyde de dibenzoyl) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit active la combustion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 6 de 10

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peroxyde de dibenzoyle. Réactions exothermiques avec bases, Alcool, acides, Agents réducteurs et Agents oxydants. Danger d'explosion!

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

Alcool et amines. Tenir à l'écart des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. P. ex.: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et fumée.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (calculé): ATE > 2000 mg/kg.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (calculé): ATE > 2000 mg/kg.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (calculé): ATE > 20 mg/L.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur peroxyde de dibenzoyle:

DL50 Souris, par voie orale: > 2.000 mg/kg (OCDE 401)

CL50 rat, par inhalation (aérosol): 24,3 mg/L/4h (OCDE 403)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 7 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Indication sur peroxyde de dibenzoyle:
Toxicité pour les algues:
CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 0,071 mg/L/72h
Toxicité pour la daphnia:
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,11 mg/L/48h.
NOEC Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,001 mg/L/21d (OECD 211)
Toxicité pour le poisson:
CL50 Oncorhynchus mykiss: 0,06 mg/L/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Biodégradabilité:
Indication sur peroxyde de dibenzoyle: Biodégradabilité: 68 %/ 28 d (OECD 301D), facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
3,2 log P(o/w) (peroxyde de dibenzoyle)
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 8 de 10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN:

ONU 3082,
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane, peroxyde de dibenzoyle)

IMDG, IATA-DGR:

UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Bis-[4-(2,3-Epoxypropoxy)phenyl]propane, dibenzoyl peroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN:

Classe 9, Code: M6

IMDG:

Class 9, Subrisk -

IATA-DGR:

Class 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:

Oui

Polluant marin - ADN:

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage:

ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3082

Étiquette de danger:

9

Dispositions particulières:

274 335 375 601

Quantités limitées:

5 L

EQ:

E1

Conditionnement - Instructions:

P001 IBC03 LP01 R001

Conditionnement - Dispositions particulières:

PP1

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions:

T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP1 TP29

Codification réservoirs:

LGBV

Code de restriction en tunnel:

-

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger:

9

Dispositions particulières:

274 335 375 601

Quantités limitées:

5 L

EQ:

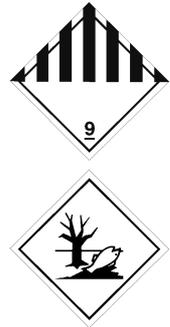
E1

Transport autorisé:

T

Équipement nécessaire:

PP



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 9 de 10

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-F
Dispositions particulières:	274 335 969
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P001, LP01
Conditionnement - Réglementations:	PP1
IBC - Instructions:	IBC03
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T4
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP2, TP29
Arrimage et manutention:	Category A.
Propriétés et observations:	-
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger:	Miscellaneous & Environmentally hazardous
Code de quantité exceptée:	E1
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Dispositions particulières:	A97 A158 A197 A215
Emergency Response Guide-Code (ERG):	9L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Dangers pour l'environnement: Code E1, Quantity threshold 100 000 kg / 200 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 415 B

Numéro de matière MMA 415 COMPOSANT B

Mise à jour: 31/5/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/6/2023

Page: 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H241 = Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 = Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 = Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Créée: 31/5/2023

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EC50: Concentration efficace 50%

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

Eye Irrit.: Irritation des yeux

facteur M: Facteur de multiplication

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NOEC: Concentration sans effet observé

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ONU: Organisation des Nations unies

Org. Perox.: Peroxyde organique

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit.: Irritation de la peau

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.